

**Séance publique du conseil communal
du 6 septembre 2018**

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

1. HUIS CLOS : Classement de deux salariés ;
2. Approbation de contrats ;
3. Approbation de crédits supplémentaires ;
4. Approbation d'un crédit spécial ;
5. Introduction d'un tarif pour l'organisation de cours de danse ;
6. Approbation d'un règlement relatif à l'utilisation du jardin collectif ;
7. Approbation de déclarations de recettes de l'année 2017 ;
8. Modification du règlement de la circulation ;
9. Adaptation des droits d'inscription pour les cours de gymnastique ;
10. Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune ;
11. Approbation d'un projet d'aménagement particulier « Auf der Leng » à Redange/Attert ;
12. Avis relatif aux 4 plans directeurs sectoriels « Paysages », « Transports », « Logements » et « Zones d'Activités Economiques » ;
13. Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Z.A. Winkelweyer » à Redange/Attert;

Divers.

Présents: M. Henri GEREKENS, bourgmestre, M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, Mme Wally ZACHARIAS, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : M. Jean Valentin BODEM, conseiller, excusé.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Classement de deux salariés.

Le conseil communal a décidé de classer MM. Jim et THILLEN et NILS OTTO dans le même grade duquel ils ont bénéficié lors de leur dernier emploi, vu l'expérience professionnelle des candidats précités dans le secteur communal. Le principe du classement dans la carrière « primaire » n'est donc pas appliqué.

Approbation de contrats.

Les compromis et conventions suivants ont été approuvés :

- 2^e avenant au contrat de travail de Mme Michèle BERG, épouse EHLINGER, agent éducatif dans la maison relais : Augmentation de la durée de travail de 15 à 20 heures par semaine du 1^{er} juin au 30 septembre 2018 inclus;
- Contrat de travail à durée indéterminée du 22 août 2018 conclu avec M. Jim THILLEN, ouvrier communal dans la carrière E auprès de l'atelier communal à partir du 15 septembre 2018.

Approbation d'un crédit supplémentaire concernant l'impression d'un livre portant sur le « Kropemannsfest ».

Le conseil communal a approuvé un crédit supplémentaire à hauteur de 9.975,00.-€ pour couvrir les frais d'impression d'un livre portant sur le « Kropemannsfest ».

Approbation de crédits spéciaux.

Le conseil communal a approuvé les deux crédits spéciaux suivants :

- Crédit spécial concernant les honoraires d'architecte relatifs aux modifications du projet de construction d'une nouvelle école fondamentale à Redange/Attert au montant de 26.676,00.-€ ;
- Crédit spécial concernant les honoraires d'architecte relatifs à la transformation de l'école fondamentale à Redange/Attert.

Introduction d'un tarif pour l'organisation d'un cours de danses standard et latines.

Le conseil communal a fixé le droit d'inscription du cours de danses standard et latines qui aura lieu dans la salle polyvalente à Redange/Attert pendant 20 leçons, tous les vendredis à compter à partir du 5 octobre 2018 :

- à 145.- € par participant ou
- à 290.- € par couple.

Approbation d'un règlement relatif à l'utilisation du jardin collectif.

Le conseil communal a arrêté un règlement relatif à l'utilisation du jardin collectif dans l'optique d'assurer le bon fonctionnement au sein du jardin en question.

Approbation de déclarations de recettes de l'année 2017.

Le conseil communal a approuvé des déclarations de recettes de l'année 2017 au montant total de 11.912.894,98.-€.

Modification du règlement de circulation : rue de la Chapelle à Redange/Attert.

Le conseil communal a modifié les dispositions réglementaires régissant au niveau de la circulation dans la rue de la Chapelle. Des mesures calmantes ont été prises pour améliorer la situation dangereuse.

Adaptation des droits d'inscription pour les cours de gymnastique organisés par la commission sportive.

Le conseil communal a adapté le tarif du cours Fit 4 Bike & Ski étant donné que sa durée est seulement de 2 trimestres. Les droits d'inscription s'élèvent donc à :

- 80.- euros pour l'inscription au cours intitulé « Fit 4 Bike and Ski » ;
- 100.- euros pour l'inscription à un (1) cours ;
- 180.- euros pour l'inscription à deux (2) cours et
- 60.- euros/cours pour étudiants.

Signature d'une autorisation pour le receveur d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune.

Le conseil communal a signé une autorisation permettant au receveur d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune.

Approbation d'un projet d'aménagement particulier « Auf der Leng » à Redange/Attert.

Le conseil communal a approuvé le projet d'aménagement particulier « Auf der Leng » à Redange/Attert élaboré par le Bureau d'études Espace et Paysages, d'Esch/Alzette et présenté par le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Redange/Attert.

Avis du conseil communal concernant les projets de plans directeurs sectoriels « Transports », « Paysages », « Zones d'Activités Économiques » et « Logement ».

Le conseil communal a donné son avis relatif aux projets de plans directeurs susmentionnés tout en commentant d'éventuelles incidences sur le développement de la commune.

Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général au lieu-dit « Winkelweyer » à Redange/Attert.

Le conseil communal a approuvé la modification ponctuelle du PAG (Plan d'aménagement général) au lieu-dit « Winkelweyer » à Redange/Attert.

AJOUT : Allocation d'un subside extraordinaire pour les festivités du 10^e anniversaire de l'Attert-Lycée.

Suite à la demande de l'Attert-Lycée Redange/Attert en vue de l'octroi d'un soutien financier pour les festivités du 10^e anniversaire, le conseil communal a décidé d'allouer un subside extraordinaire de 1000,00.- €, sponsor d'or, à l'Attert-Lycée Redange en guise de soutien financier pour les festivités du 10^e anniversaire.

AJOUT : Fixation du prix de vente d'un livre portant sur le « Kropemannsfest ».

Le prix de vente du livre « 6 Jahre Kropemann-Fest und Kropemann-Theater in Redingen/Attert 2012-2017 » réalisé par M. Jean NEHRENHAUSEN en collaboration étroite avec l'administration communale de Redange/Attert, a été fixé à 50,00.- € par exemplaire.